

## **Compte rendu de la séance ordinaire du 14 novembre 2019**

Présents : HAMM Ernest, WANNENMACHER Sylvie, ENGELMANN Pascal, GEORGES Michel, MAHDADI Jordan, MOTSCH Grégory, MULLER Martine

Absents et excusés : WANNENMACHER Daniel

Procurations : ENGELMANN Pascal à WANNENMACHER Sylvie (à partir de la délibération n°2019\_11\_04)

Secrétaire de la séance : LONGFORT Aurélie

Public présent : 1 personne

### **Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Adhésions de la Commune 2020
- Révision de la convention de location de la salle d'activités
- Cession à l'euro symbolique d'une parcelle (ancien fossé)
- Quartier Hundert (AFUA) :
  - Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) : autorisation à signer la convention ou à débiter la viabilisation
  - Rétrocession de la voirie
  - Achat de parcelles
  - Taxe d'aménagement de secteur pour 2020
  - Fixation du prix de vente des futures parcelles
- Echange de parcelles pour la continuité du sentier du Kruttstick
- Achat de terrains
- Vente du vidéo projecteur et de l'écran interactif de l'école
- Eglise :
  - Réparation des cloches
  - Contrat de Maintenance : entretien des cloches
- Décisions du Maire
- Divers

M. le Maire ouvre la séance à 18h55 et introduit par quelques divers en attendant le Conseiller Jordan MAHDADI excusé pour son retard pour raison professionnelle. M. MAHDADI entre en séance à 19h05.

### **Délibérations du conseil :**

#### **Délibération n° 2019 11 01 : Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **Délibération n° 2019 11 02 : Adhésions de la commune pour 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide pour l'année 2020,

- des adhésions suivantes,
- du paiement des cotisations y afférentes et de l'inscription au Budget Primitif 2020 de celles-ci :

- Association des Maires Ruraux de Moselle

- Fondation du patrimoine
- Amicale des Adjointes du canton de Phalsbourg
- Association des Maires de l'Arrondissement de Sarrebourg
- Amicale des Maires du Canton de Phalsbourg
- Association des Maires de France
- Moselle Agence TEChnique
- Souvenir Français

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

**Délibération n° 2019 11 03 : Révision annuelle du règlement de location de la salle d'activités 2020**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité décide de modifier et/ou d'ajouter les points suivants au règlement de location de la salle d'activités :

- Il est interdit de sortir la vaisselle de la salle. La vaisselle manquante lors de l'état des lieux de sortie sera désormais facturée sans attendre.
- Une note récapitulative des éléments importants du règlement sera remise au locataire et affichée dans la salle.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

M. l'adjoint au Maire Pascal ENGELMANN quitte la séance pour raison professionnelle à 19h15 et donne procuration à Mme Sylvie WANNENMACHER pour voter en son nom pour les prochaines délibérations.

**Délibération n° 2019 11 04 : Cession à l'euro symbolique d'une parcelle (ancien fossé)**

Vu la délibération n°2018-12-10 autorisant la vente des parcelles section 02 n° 233, 234, 235, 236, 237, 252, 255.

Vu la délibération n° 2019-05-06 du 6 juin 2019 déclassant dans le domaine privé de la commune et autorisant la vente du fossé cadastré section 02 n° 296 d'une surface de 0.65 ares,

Vu l'acte de vente signé le 4 avril 2019, devant Me MARTZEL Notaire à Phalsbourg, entre la commune de Berling et M. LENTZ Jean-Luc,

Le Maire précise que ledit fossé avait été inclus dans le calcul du prix de vente des parcelles n°233, 234, 235, 236, 237, 252 et 255. La parcelle n'étant pas cadastrée au moment de la vente, elle ne figure pas dans l'acte de vente. Il convient donc de régulariser celui-ci.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide de céder à l'euro symbolique, la parcelle Section 02 n° 296 de 0.65 ares à M. LENTZ Jean-Luc.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

**Quartier Hundert (AFUA) :**

**Délibération n° 2019 11 05 : Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) : autorisation à signer la convention ou à débiter la viabilisation**

Le Maire présente au conseil, le plan d'aménagement de la 2ème tranche du quartier Hundert en Projet Urbain Partenarial avec les propriétaires.

M. et Mme BURKHALTER ont fait savoir à la commune qu'ils ne souhaitent pas faire partie de ce projet.

M. BERNHARD Lucien et Mme PHILIPPS Yvonne n'ont pas encore fait connaître leur choix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, autorise le Maire :

- à signer la convention P.U.P. avec les propriétaires qui le souhaitent

**ou**

- à lancer la viabilisation de la deuxième tranche dont elle est propriétaire (dans le cas où les 2 propriétaires ne souhaitent pas faire partie du projet).

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2019 11 06 : Rétrocession des équipements de l'AFUA Hundert**

Vu la délibération du 5 novembre 2019 de l'AFUA Hundert, décidant la rétrocession de tous les équipements communs (voiries, chemins, réseaux, bassin de rétention, etc.) à titre gracieux à la commune de Berling à l'euro symbolique.

Les équipements communs ont pour assise les parcelles suivantes :

- Section F parcelle 444
- Section F parcelle 425

Le transfert de propriété nécessite la rédaction d'un acte pour lequel il convient de conférer au Maire toute délégation utile pour la réalisation de cette opération, la signature des actes et des pièces y afférant afin de mener à bien l'opération de transfert.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Accepte la rétrocession, à l'euro symbolique, des équipements communs du quartier AFUA Hundert au profit de la commune de Berling,
- Décide de réaliser cette rétrocession par acte administratif par devant le Maire de Berling,
- Autorise Mme Sylvie WANNENMACHER, Adjointe au Maire à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte à intervenir entre la commune et l'AFUA Hundert,
- Décide d'intégrer ces parcelles, après acquisition, dans le domaine public communal sous la dénomination "rue du Beau Soleil",
- Décide de demander auprès de M. le Juge du Livre Foncier l'élimination de ces parcelles,
- Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y afférant.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2019 11 07 : Achat d'une Parcelle**

Vu le courrier de M. STROHMEIER, représentant l'indivision BURKHALTER, proposant la vente de la parcelle section F n° 428 d'une surface de 20a79 au prix de 1000€ l'are à la commune de Berling,

Le Maire propose l'achat de ce terrain afin de l'inclure dans le projet d'aménagement de la 2ème tranche du quartier Hundert par la commune. Il présente le plan du projet ainsi que le coût de la viabilisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à acquérir cette parcelle au nom de la Commune et à signer l'acte ainsi que toutes les pièces y afférant

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 1

### **Délibération n° 2019 11 08 : Taxe d'aménagement de secteur**

Le Maire présente au Conseil le coût de la viabilisation pour la Commune de la 2ème tranche du quartier AFUA Hundert. Dans le cas où les propriétaires des Parcelles cadastrées section F n° 427 et 428 ne signeraient pas le Projet Urbain Partenarial, la viabilisation serait à l'entière charge de la Commune. Il propose donc, de mettre en place une taxe d'aménagement de secteur sur ces parcelles.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;  
Vu la délibération du Conseil municipal 2018/09/07 du 20 septembre 2018 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité,

DECIDE :

- D'instituer sur les parcelles section F n° 427 et 428, une taxe d'aménagement de secteur au taux de **20%**

La présente délibération sera reconduite annuellement.  
Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2019 11 09 : Fixation du prix de vente des parcelles de la 2ème tranche du quartier AFUA Hundert**

Le Maire présente au conseil une prévision du coût de la viabilisation et propose de fixer, le prix de vente à l'are des terrains de la 2ème tranche du quartier AFUA Hundert.

Après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de l'are à :  
**4 500 € TTC.**

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2019 11 10 : Echange de parcelles pour la continuité du sentier du Kruttstick**

Le Maire propose au Conseil, l'échange de parcelles avec Mme GESTER Bénédicte pour la continuité du sentier du Kruttstick. Il présente le projet de découpage des parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches et à faire réaliser un bornage pour l'échange suivant :

- les parcelles cadastrées section 02 n° 51 et 52, propriétaire Commune de Berling, superficie 100 et 85 m<sup>2</sup>,
- pourront être échangé avec une partie (distance de 1,50m sur tout le long, côté du sentier Kruttstick) de la parcelle section 02 n°53, propriétaire Mme GESTER Bénédicte, superficie 447m<sup>2</sup>.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

### **Délibération n° 2019 11 11 : Vente du vidéo projecteur et de l'écran interactif de l'école**

Le Maire propose de mettre en vente le vidéo projecteur et le tableau interactif de l'école qui n'est plus utilisé. Il rappelle le prix d'achat : 2155.61€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide de vendre le tableau au prix de 1000€.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

## **Eglise :**

### **Délibération n° 2019 11 12 : Réparation des cloches**

Le Maire présente au conseil les factures n°190471 et 190472 du 18 octobre 2019 de réparation de la cloche de l'église qui s'élèvent respectivement à 1754.40€ et 319.20€ TTC.

La Paroisse n'ayant pas les fonds nécessaires pour régler ces travaux, le Maire propose la prise en charge par la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, accepte la proposition du Maire.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire annonce que d'autres travaux sont à prévoir autour des cloches (électricité et plancher). Le Maire prendra contact avec la Paroisse.

### **Délibération n° 2019 11 13 : Contrat de maintenance : entretien des cloches**

Le Maire présente un contrat de maintenance de l'entreprise VOEGELE pour l'entretien des cloches de l'église.

La Paroisse n'ayant pas les fonds nécessaires pour assurer l'entretien des cloches, le Maire propose la prise en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat de maintenance.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

## **Décisions du Maire :**

Permis de construire accordé le 4 novembre 2019 : STRAUB Cyrille

## **Divers :**

- Brioches de l'amitié : l'Association Foyer Sport et Culture a récolté 517€ de dons pour l'APEI ;
- Le Maire remercie les conseillers pour leur participation au vin d'honneur de la commémoration en l'honneur de M. LEVREL le 2 novembre 2019 et pour l'apéritif de la Kirb;
- Le Maire propose de mettre à disposition la salle d'activités pour une prochaine réunion de la Communauté de Communes ;
- Fibre : point sur l'avancement des travaux ;
- Mise en place des décorations de Noël le week-end du 22 novembre 2019 ;
- Bulletin municipal : avancement ;
- Fête des aînés : date initialement annoncée le 2 février mais reportée au 16 février 2020 avec animation du groupe Folklorique de Drulingen ;
- Avancement des Projets :
  - 1 : "création d'une aire de rencontre et de stationnement avec un espace de convivialité, d'un potager et verger botanique pédagogique" : le Maire présente le plan de masse définitif du Maître d'œuvre Jean RICHERT du Cabinet d'architecture M&LD.
  - 2 : "création d'un jardin de détente avec aire de jeux derrière l'église, la salle d'activités, l'école et la mairie" : devis en cours.

M. le Maire clôture la séance à 21h45.

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 21 novembre 2019.